

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 7 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membre suppléant** Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Jean Louis HOTTLET, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS à Denis BANDELIER, Marie Lise Lhomet à Josette BESSE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Cédric PERRIN à Bernard TENAILLON.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 novembre	Le 24 novembre	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Dominique TRELA est désigné.

2017-08-12 Service Ordures Ménagères-Reprise des bacs d'Autrechêne et Novillard par le Grand Belfort

Rapporteur : André HELLE

Vu la délibération 2015-07-05 relative à la collecte et au traitement des ordures ménagères et assimilés entre la Communauté de Communes du Sud Territoire et la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse reprise de fait par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

Le Grand Belfort reprend, au 1^{er} janvier 2018, la gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés des communes de l'ex-CCTB (Communauté de Communes Tilleul Bourbeuse). Il convient maintenant de définir les modalités de sortie de la gestion des déchets par la CCST pour les communes de NOVILLARD et AUTRECHENE.

La CCST a mis à disposition de chaque foyer des deux communes précitées deux bacs roulants pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) et pour la collecte sélective des emballages et papiers.

Ainsi, 446 bacs sont à récupérer, à leur valeur restant à amortir, ce qui représente 2 282,52 €HT 2 739 € TTC (Deux mille sept cent trente-neuf euros).

Les Points d'Apport Volontaire (PAV) de verre sont conservés par la CCST : le Grand Belfort les remplacera donc par ses propres PAV verre. Il n'y a pas d'autres éléments liant la CCST à l'ex-CCTB.

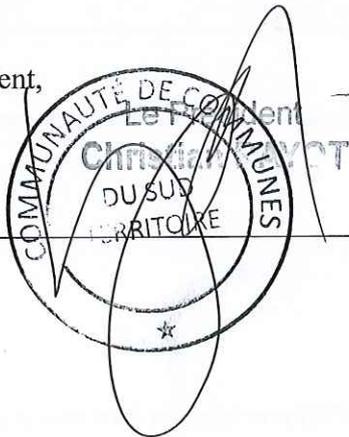
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- **D'approuver le montant de la cession des bacs,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 DEC. 2017

Le Président,



Le Président,

